

teurs auront dû s'agenouiller devant elle, comme c'est arrivé à plusieurs reprises. Si le gouvernement n'a pas confiance dans le député régulièrement élu de Saint-Hyacinthe, du moins qu'il ait confiance dans les postiers, pour lesquels le ministre des Postes (M. Mackasey) a la plus haute considération.

Monsieur le président, c'est donc avec plaisir que nous allons continuer à écouter les discours au cours de ce débat. C'est avec plaisir que j'appuie la motion d'amendement si bien rédigée, si bien préparée, présentée par mon collègue de York-Simcoe (M. Stevens), amendement que j'ai eu le privilège et l'honneur, au nom de mes collègues, d'appuyer.

J'espère qu'à la suite de ce débat le gouvernement qui se sent bien fort de sa majorité mais peut-être moins fort de l'opinion publique, qui sait, il a d'une part, un nombre réconfortant de députés à la Chambre, mais d'autre part, sa cote politique descend de jour en jour. Il faudra peut-être désormais que le premier ministre continue à se promener en hélicoptère car s'il reste le moins de mieux connaître le pouls de la population. Alors il devrait, comme certains oiseaux, sauter d'un endroit à un autre. Il faudrait qu'on l'éloigne le plus souvent possible du peuple et qu'on l'y ramène le moins souvent possible. C'est ainsi que ne connaissant pas le pouls de la population, il pourra enfin dans sa tour d'ivoire demeurer au pouvoir pendant quatre ans. Et, dans quatre ans, monsieur le président, nous y verrons bien.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Sainte-Marie se lève-t-il pour poser une question?

• (1730)

M. Raymond Dupont (Sainte-Marie): Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je voudrais signaler à la suite du discours de l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) que la mémoire est une faculté qui oublie, mais j'aimerais lui rappeler ces bonnes années où il faisait partie du gouvernement provincial. Eh bien, le gouvernement dont il était membre à ce moment-là, en 1964, prétendait qu'on ne négociait pas avec les sujets, et les sujets en question étaient tout simplement les employés, les fonctionnaires provinciaux. Je voudrais quand même lui rappeler...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable député admettra avec moi que la question qu'il soulève n'est sûrement pas une question de privilège. Avant de donner la parole à l'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier), j'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue

* * *

LA SANCTION ROYALE

Résidence du Gouverneur général,

Ottawa, le 26 juin 1975

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat

Budget—M. Pelletier (Sherbrooke)

aujourd'hui le 26 juin, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire administratif
du Gouverneur général,
André Garneau,
Brigadier général.

* * *

[Traduction]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai également l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-16, tendant à modifier certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin ainsi qu'un amendement, qu'il la prie d'approuver.

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas assisté aux délibérations précédentes, mais je pense que la Chambre est d'accord pour que l'amendement apporté par le Sénat au bill C-16 soit lu pour la deuxième fois et approuvé.

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu les paroles du secrétaire d'État (M. Faulkner). Y a-t-il unanimité à ce sujet? Plaît-il à la Chambre que la motion soit lue pour la deuxième fois et adoptée?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI DE 1974 MODIFIANT LA LÉGISLATION (STATUT DE LA FEMME)

MESURE VISANT À ASSURER L'ÉGALITÉ DE STATUT AUX PERSONNES DE SEXE MASCULIN ET FÉMININ AUX TERMES DE CERTAINES LOIS

L'hon. James Hugh Faulkner (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que l'amendement apporté par le Sénat au bill C-16, tendant à assurer l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin aux termes de certaines lois, soit lu pour la 2^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et l'amendement, lu pour la 2^e fois, est adopté.)

* * *

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens (p. 7063) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 7067).

[Français]

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, j'aurais aimé commenter ce que vient de dire l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) dans son discours, mais je vais essayer de tenir des propos plus décents et lui rappeler tout simplement qu'un grand poète a déjà dit qu'il y a des hommes politiques qui disent ce qu'ils pensent, et d'autres qui pensent à ce qu'ils disent. Il est dans la première catégorie.